

TRAVAUX

SEUILS 25 000 €HT **

5 225 000 €HT ***

PROCEDURES

PROCEDURE ADAPTEE

Procédures applicables :

- appel d'offres ouvert ou restreint, [art. 33](#)
- procédures négociées, [art. 35](#)
- dialogue compétitif, [art. 36](#)
- conception-réalisation, [art. 37](#)
- concours, [art. 38](#)

FOURNITURES ET SERVICES

SEUILS 25 000 €HT **

135 000 €HT ***

PROCEDURES

Fournitures et Services (article [29](#))

**PROCEDURE
ADAPTEE**

Procédures applicables :

- appel d'offres ouvert ou restreint, [art. 33](#)
- procédures négociées, [art. 35](#)
- dialogue compétitif, [art. 36](#)
- concours, [art. 38](#)
- système d'acquisition dynamique, [art. 78](#)
(uniquement pour fournitures courantes)

Services (article [30](#))

PROCEDURE ADAPTEE

* Autres que ceux ayant un caractère industriel et commercial

** Seuil applicable à compter du 1^{er} octobre 2015 (décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics).

*** Seuils applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 (v. [règlement \(UE\) 2015/2342 de la Commission du 15 décembre 2015](#) modifiant la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les seuils d'application pour les procédures de passation des marchés et [décret n° 2015-1904 du 30 décembre 2015](#) modifiant les seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique).